

FAMILLE: changer notre regard

François Bayrou dans son ouvrage sur Henry IV nous fait découvrir un roi qui enfant à vécu une guerre de religion entre son père et sa mère « *Et à cet épicentre-là, de la guerre de religions et du changement des consciences, il y a ce jeune garçon dont le père est le chef des armées catholiques et la mère est le chef du clan protestant. La guerre de religions, c'est entre son père et sa mère. Et une fois qu'on a compris cela, on voit le destin de ce garçon comme complètement différent, avec la quête de réconciliation qui est la sienne, et qui est en réalité une quête incroyablement moderne. Et puis c'est aussi la réconciliation entre son père et sa mère, au fond, qu'il poursuit tout le temps.* »

<http://www.bayrou.fr/portrait/intime/henri-4-bayrou.html>

« *La famille est une communauté magnifique. Tout le monde se tourne vers elle. Avec espoir ou avec nostalgie.* » François Bayrou est un fervent défenseur, un "amoureux" de la famille, lieu des valeurs fondatrices. Il défend les familles dans leur diversité, dans la réalité de leur vie quotidienne. Entre tous les types de familles, il prône, plus que la tolérance, la compréhension réciproque. Il a raison "la quête de réconciliation de Henri IV entre son père et sa mère, est en réalité une quête incroyablement « *Je suis un défenseur actif de la famille ; je défends et j'aime les familles nombreuses. Quand on a six enfants, on sait de quoi on parle. La famille, c'est une communauté magnifique, vers laquelle tout le monde se tourne. Et les jeunes, peut-être plus encore que les générations précédentes. Pour moi, un mariage, c'est l'union d'un homme et d'une femme. Je défends cette vision que certains disent traditionnelle, mais que je trouve être une vision d'avenir. L'altérité sexuelle est source de vie et*

d'équilibre. Je prends en compte la vie des gens comme elle est. Ce n'est en rien porter atteinte aux familles que regarder la situation de ceux qui ont une expérience différente. On ne choisit pas d'être homosexuel. Lorsque des couples homosexuels, y compris pacsés, disent leur angoisse de ne pouvoir rien transmettre au survivant en cas de décès, je pense qu'il faut les entendre. La liberté de choix des parents doit être réellement respectée, et singulièrement celle des femmes, devant le travail et l'accueil des enfants. On devrait songer à accorder à l'éducation dans la famille l'aide allouée à la garde à domicile. Un sujet est pour moi prioritaire : parce qu'une femme enceinte est parfois mal perçue dans l'entreprise, il faut une politique d'aide et de soutien à l'entreprise lui permettant d'accueillir la grossesse comme une bonne nouvelle, avec notamment des aides au remplacement et à la formation. L'avenir d'un enfant se joue dans sa famille dès les premières années. Lorsque la famille est absente ou totalement démunie devant son éducation, les choses deviennent vite irrattrapables. Le risque est d'autant plus grand quand la famille est en décalage culturel avec le pays où elle vit, parce que très vite c'est la rue qui se charge de faire "l'éducation" de l'enfant. Ministre de l'Education nationale, j'ai demandé une enquête pour savoir pourquoi tant d'enfants issus de familles culturellement favorisées échouaient, et tant d'enfants de familles en situation difficile réussissaient très bien. La réponse de l'enquête vaut pour l'ensemble de la nation : réussissaient les enfants dans les familles desquels l'école était estimée, respectée et soutenue ; et échouaient les enfants dans les familles desquels l'école était critiquée et méprisée ! Il faut une politique de soutien et d'éducation des familles pour que les pères et les mères comprennent que ce qu'a d'essentiel, d'irremplaçable, leur attitude dans la famille : pour donner à l'enfant les repères qui lui serviront toute sa vie. »

<http://www.bayrou.fr/propositions/famille.html>

Tout reste à faire en matière de politique familiale, il faut par exemple que notre société change profondément le regard qu'elle porte sur la paternité, en cessant de véhiculer une image dévalorisante de la paternité, où le père est cantonné dans un rôle de pourvoyeur de ressources économiques, systématiquement violent et brutal, alors que lorsqu'on discute individuellement sur les rôles parentaux, très peu de femmes et d'hommes n'ont ce sentiment, et beaucoup de femmes témoignent un fort attachement à une parité des rôles au sein de la famille. Il faut faire évoluer les mentalités et recréer une solidarité et fraternité familiale, même en cas de drame de la séparation conjugale, avoir pour principe que jamais l'enfant peut être divorcé, séparé d'un de ses deux parents. Confrontée à un individualisme au nom d'une liberté individuelle, la famille traditionnelle éclate, et face à cette remise en cause notre société est face à plusieurs attitudes possibles :

1. L'indifférence

L'absence d'associations puissantes, qui rappellent les pouvoirs publics à leurs obligations en matière de droit de l'enfant à entretenir des liens forts et réguliers avec leurs deux parents, permet de mettre le problème de côté.

2. Le judiciaire

Depuis 1993, excepté la loi Ségolène Royal de mars 2002 sur l'autorité parentale et la résidence alternée, les politiques se sont déchargés sur le juge, qui « *dans le secret de son cabinet saura prendre la bonne décision* »

3. le statut quo

Depuis la loi sur l'autorité parentale de mars 2002, on remet en cause les avancées, on discute, on fait des réunions pour maintenir ce qui est en place en considérant que « *c'est une avancée* ».

4. Le catastrophisme

La parité parentale pour certains serait une « monstruosité » un risque de pathologies pour l'enfant, qui appartient d'abord à la mère, le père s'administrant à qu'à petite dose, juste pour qu'il ait une « image paternelle ». La résidence alternée entraînerait une mobilité insurmontable pour l'enfant entre la résidence de ses parents séparés, le changement d'école, les temps de trajet long, les déplacements de domicile ne pouvant lui être imposés que par la mère, ou les pouvoirs publics lorsqu'ils ferment des classes, mais surtout pas pour préserver le lien père/enfant.

5. La médiation comme joker

Tout le monde est d'accord, il faut mieux laisser régler le problème par les parents entre eux, le juge le fera moins bien. Toutefois dans la pratique, on constate que souvent, au moment de la rupture, le dialogue n'est plus possible, car les ex partenaires ont des valeurs opposées. Sur les 40% de ménages qui se séparent, une séparation sur deux est conflictuelle, et c'est quasiment la fixation de la résidence de l'enfant qui est la source du conflit. (voir l'excellent film "le divorce" actuellement sur les écrans)

Prétendre que la médiation imposée, pourrait être la solution, c'est une utopie, une fuite de responsabilité du politique qui doit assurer au citoyen (l'enfant est un jeune citoyen) une justice équitable qui protège ses droits lorsqu'il n'a pu de lui-même mettre en place cette protection.

Si on veut faire évoluer la situation, il faut changer de regard sur les rôles parentaux et au contraire affirmer que le maintien dans leur rôle des deux parents dans le cadre d'une séparation conjugale, constitue pour l'enfant un enrichissement une chance pour sa construction d'individu, et un défi pour la puissance publique qui doit dans sa politique familiale prendre en compte la problématique au niveau de l'enfant qu'entraîne la séparation du couple conjugal.

La loi de mars 2002 sur l'autorité parentale a été un commencement, il convient d'engager une véritable « politique parentale ». Cela nécessite non seulement d'appréhender globalement les problématiques liées à la séparation du couple conjugal, mais aussi également de faire prendre conscience à tous les parents et futurs parents que si la rupture du couple conjugal est une liberté individuelle, qu'en la matière ils doivent réfléchir ensemble comment faire vivre le couple parental, l'enfant quelque soit son âge ayant la liberté et le droit d'avoir deux parents. Le principe du « gagnant-gagnant », doit s'appliquer à l'enfant dans le domaine parental, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, dans le cadre d'une séparation pour l'enfant c'est le « perdant/perdant » qui s'applique, plus de 30 % des enfants perdent le lien, ou ont un lien très épisodique avec le parent chez lequel il ne réside pas, souvent le père.. L'urgence commande de lancer un vaste plan de politique familiale au niveau des conséquences de la séparation conjugale sur le lien parent/enfant.

Traditionnellement, les campagnes électorales mettent d'un côté les projets économiques avec de longs débats, les projets sociaux qui sont limités au travail, et puis un peu de projet de société, voir « politique familiale » y est abordé.

Faire de la politique autrement c'est considérer l'économique et le sociétal unitairement.

La rupture familiale a un coût économique ! Dans la compétition qu'impose l'économie mondialisée, avoir des individus qui sont solides, solidaires les uns des autres, des familles qui tissent des liens forts, c'est un atout maître.

Engager une réflexion de fond sur le problème parental lié aux séparations, renforcer l'autorité parentale de chaque parent même si ils sont séparés, pour créer la nouvelle solidarité

familiale, dont nous avons besoin, c'est un véritable projet politique ! La famille est le pivot central de toutes les problématiques économiques et sociales, elle encaisse toutes les conséquences de la crise : chômage, perte du pouvoir d'achat, baisse de la qualité de la vie. C'est, quelque soit sa forme, traditionnelle, recomposée, homoparentale, monoparentale, le socle et le vecteur de transmission de valeurs.

C'est le lieu où s'instaure l'autorité, où se créent les modèles, dans une société marchande, consumérisme, où les repères sont en déperdition, c'est dans la famille que doit se trouver les vrais valeurs de fraternité, de solidarité, le ciment qui fait que ses membres resteront fidèles aux valeurs enseignés. Il devient donc primordial de revaloriser le rôle de chaque parent, afin de donner aux mères et aux pères, quelque soit la situation conjugale, les moyens de jouer leur rôle d'éducation et de lien social.

Il faut prendre des mesures, d'aide et d'accompagnement des parents, et non comme on le voit souvent, des mesures qui déresponsabilisent les parents, voir dans le cadre des séparations un des parents.

Jean-Louis Touchot
Animateur Sous commission « Famille ».